



Recommandation du CCA sur le projet de document d'orientation sur les performances environnementales de l'aquaculture de l'UE

CCA 2025-07

Juillet 2025



Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) remercie chaleureusement l'UE pour son soutien financier





Recommandation sur le projet de document d'orientation sur les performances environnementales de l'aquaculture de l'UE

Sommaire

Sommaire	2
I. Contexte	3
II. Justification.....	3
III. Recommandations.....	4



Recommandation sur le projet de document d'orientation sur les performances environnementales de l'aquaculture de l'UE

I. Contexte

Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) note que le projet de document d'orientation vise à aider les autorités et les producteurs aquacoles à améliorer les performances environnementales des activités aquacoles.

Le CCA se félicite de l'inclusion des recommandations du CCA dans le premier projet et des améliorations apportées au contenu du deuxième projet. Le CCA soutient également l'intention de mettre régulièrement à jour le document sur le site Internet de la Commission européenne consacré à l'aquaculture de l'UE.

La plupart des aquaculteurs de l'UE, si ce n'est la totalité, utilisent déjà des indicateurs. Certains d'entre eux sont imposés par leurs licences/permis, d'autres sont exigés par les systèmes de certification, tels que les normes de l'Aquaculture Stewardship Council (ASC), tandis que d'autres encore sont établis à des fins d'analyse comparative interne. La norme aquacole de l'ASC comporte plus de 100 indicateurs couvrant 12 critères environnementaux et plus de 150 indicateurs couvrant 4 critères relatifs à la santé des animaux et au bien-être animal.

Le projet de document d'orientation contient 106 pages et plus de 33 000 mots.

Le tableau 7 présente une proposition de 17 indicateurs de performance environnementale. Les aquaculteurs sont également invités à enregistrer des données sur les indicateurs afin d'étayer le calcul de leur empreinte environnementale selon la méthodologie de l'empreinte environnementale de produit (EEP).

Le tableau 8 présente 8 indicateurs environnementaux supplémentaires proposés pour les « flux élémentaires directs » et indique que ces flux sont calculés à l'aide des mêmes modèles que ceux utilisés pour déterminer l'EEP.

L'objectif du document d'orientation est de fournir aux autorités et aux producteurs aquacoles une référence écrite dans un langage facilement lisible et convivial.

II. Justification

Le CCA fait valoir que la plupart des aquaculteurs de l'UE ne disposent pas des ressources et du niveau d'éducation nécessaires pour accéder au document. Un test de lisibilité révèle que le document est rédigé à un niveau post-secondaire ou universitaire. En outre, la plupart des aquaculteurs de l'UE ne connaissent pas la méthodologie des règles de définition des catégories d'empreinte environnementale de produits (PEFCR), et il n'existe pas de PEFCR pour l'aquaculture en eau douce et pour l'aquaculture des bivalves, qui représentent 96 % des entreprises aquacoles de l'UE.¹

Sur cette base, le CCA conclut que le projet d'orientation n'est ni facilement lisible ni convivial pour les aquaculteurs de l'UE. Il s'inquiète de sa praticabilité et de son impact sur l'amélioration des performances environnementales des activités aquacoles de l'UE.

Le CCA convient que les pisciculteurs marins peuvent utiliser les PEFCR pour les poissons marins², mais cela n'est pas une option pour l'aquaculture en eau douce et pour l'aquaculture des bivalves.

¹ Rapport économique sur l'aquaculture, CSTEP 2024-14

² <https://www.marinefpefcr.eu/resources>

Par conséquent, le CCA propose que le document introduise une liste d'indicateurs de base quantifiables applicables à l'aquaculture en eau douce et à l'aquaculture des bivalves, ainsi qu'aux pisciculteurs marins qui pourraient ne pas être en mesure d'utiliser le PEFCR.

III. Recommandations

Recommandations

Pour la Commission européenne :

Le CCA propose d'inclure six indicateurs dans le document d'orientation. Ces indicateurs ne nécessitent aucune connaissance approfondie des méthodologies PEFCR, sont applicables aux microentreprises et reflètent des impacts d'une grande pertinence environnementale et d'un grand intérêt public. Ces six indicateurs sont les suivants :

1. Ratio de conversion alimentaire (RCA) : aliments utilisés (kg)/production nette (kg)

La production nette pour la production « **tout plein tout vide** » est calculée comme suit :

(a) Production nette : Production récoltée – production stockée.

La production nette pour la **production continue** est calculée comme suit :

(b) Production nette : $\Delta \text{Stock permanent}_{\text{fin} - \text{début d'année}} + \text{volume récolté/prélevé} + \text{production stockée au cours de l'année.}$

Le RCA peut être complété par **les ratios de dépendance aux poissons fourrager** pour mesurer la quantité de poisson fourrager présente dans la farine et l'huile de poisson utilisée pour produire 1 kg d'animal d'élevage, comme le propose la norme aquacole de l'ASC.

2. Prélèvement d'eau douce : m³/production nette (kg)

Les permis indiquent souvent le prélèvement maximal d'eau de surface et/ou d'eau souterraine. Un permis peut, par exemple, spécifier le débit maximal en l/s ou le volume maximal qui peut être extrait de la source (par exemple : 50 %).

Les exploitations aquacoles terrestres d'eau douce utilisent différentes méthodologies pour mesurer l'apport d'eau douce, et le prélèvement annuel en m³ peut être calculé ou évalué. Cela peut également dépendre des exigences fixées par les permis.

3. Consommation d'électricité : kWh/production nette (kg)

Cet indicateur est particulièrement pertinent pour les systèmes d'aquaculture en recirculation.

La norme aquacole de l'ASC utilise un indicateur plus global basé sur les mégajoules (MJ). Il comprend un tableau de conversion des différents intrants énergétiques (électricité, gasoil, biogaz, mazout, biomasse, etc.) en MJ. L'indicateur de MJ de l'ASC est donc pertinent pour tous les systèmes aquacoles.

La norme aquacole de l'ASC comprend également un indicateur sur les émissions de gaz à effet de serre, mais il nécessite la collecte d'un vaste ensemble de données, et les calculs sont compliqués. Sur cette base, il est proposé d'exclure un indicateur de gaz à effet de serre jusqu'à ce que des méthodologies d'EEP pour l'aquaculture en eau douce et la conchyliculture aient été développées.

4. Échappées : échappées/production nette (kg)

Cet indicateur est pertinent pour la pisciculture. Il peut être calculé en volume ou en nombre d'échappées.

5. Émissions de N et de P : kg/production nette (tonne)

Par souci de simplicité, il est proposé d'inclure deux formules de substitution pour le calcul des émissions annuelles d'azote (N) total et de phosphore (P) total. Les formules pour N et P sont identiques, et T représente les émissions annuelles totales de N et P.

Sources diffuses : Élevage marin (poissons/coquillages) ou exploitations terrestres

$$(a) T_{(kg/tonne)} = T_{\text{rejet}_{(kg)}} / \text{production nette}_{(\text{tonnes})} = (T_{\text{aliments}_{(kg)}} - T_{\text{animaux}_{(kg)}}) / \text{production nette}_{(\text{tonnes})}$$

$$(b) T_{\text{aliments}_{(kg)}} = \text{Utilisation d'aliments}_{(\text{tonnes})} \times T_{\text{aliments}} (\%) \times 10$$

$$(c) T_{\text{animaux}_{(kg)}} = \text{Production nette}_{(\text{tonnes})} \times T_{\text{animaux}} (\%) \times 10$$

L'approche du bilan massique simple risque de surestimer les émissions totales, car elle ne tient pas compte du renouvellement interne de l'azote et du phosphore. Toutefois, au niveau de l'exploitation, le bilan massique simple peut être utilisé pour évaluer les variations des émissions d'azote et de phosphore.

Sources ponctuelles : Exploitations terrestres

$$(a) T_{(kg/tonne)} = (T_{\text{Sorties}_{(kg)}} - T_{\text{Entrées}_{(kg)}}) / \text{Production nette}_{(\text{tonnes})}.$$

$$(b) T_{\text{Sorties}_{(kg)}} = T_{\text{Effluent}_{(mg/l)}} \times 0,001 \times \text{volume d'effluent}_{(m^3)}.$$

$$(c) T_{\text{Entrées}_{(kg)}} = T_{\text{Influent}_{(mg/l)}} \times 0,001 \times \text{volume d'influent}_{(m^3)}.$$

T Effluent et T Influent désignent les concentrations moyennes de N et de P dans l'effluent et l'influent. Les permis et les pratiques nationales devraient fournir des détails sur la manière dont l'échantillonnage et l'analyse de l'eau doivent être effectués. D'autres formules peuvent également être introduites.

6. Impact benthique des systèmes de culture de mollusques marins en surélévation et en suspension

Cet indicateur a pour objectif de surveiller l'impact sur le fond marin de l'assimilation de matières organiques. Il comprend des échantillons de sédiments analysés afin de déterminer le sulfure libre total (méthode ionique sélective ou spectrophotométrie UV) et le potentiel redox à l'aide d'une sonde de potentiel d'oxydo-réduction (ORP).



Recommandation sur le projet de document d'orientation sur les performances environnementales de l'aquaculture de l'UE

Les échantillonnages de sédiments seront effectués conformément aux exigences du permis ou aux pratiques nationales.



Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA)

Rue Montoyer 31, 1000 Bruxelles, Belgique

Tel : +32 (0) 2 720 00 73

E-mail : secretariat@aac-europe.org

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/aquaculture-advisory-council/>
www.aac-europe.org